



EXTRAIT N°14/2026 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 FEVRIER 2026

Date de la
convocation :
Le 13 février 2026

Nombre de
conseillers
municipaux
En exercice 33

En début de séance :

Présents 19
Procurations 4
Absents 10
Excusés 0

En cours de Séance :

Présents 19
Procurations 4
Absents 10
Excusés 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six du mois de février, le Conseil Municipal convoqué en session extraordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du 1^{er} adjoint, M. MONPLAISIR Yan

PRESENTS :

Adjoint : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme DUBO Corinne, M. CACLIN Laurent, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : M. PALIX Pierre, M. NAPOLY Raymond, Mme MARLIACY Danielle, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, Mme MENCE Marielle, M. ROSELET Jean-Christophe, M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, M. THELESTE Johan, M. CIDOLIT Bertrand

ABSENTS EXCUSES : Mme DUCADOS Anne-Caroline, (procuration à M. CACLIN Laurent), Mme CARDOU Josiane (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), M ADELAIDE Michel (procuration à Mme CATHERINE Marie-Line), Mme CARIN Jocelyne (procuration à M. ARETO Joseph)

ABSENTS NON-EXCUSES : M. BERNABE Cédric, M. DELPHIN Laurent, Mme RIERNY Sandrine, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse. M. MARLET Camille, Mme FRANCOIS Francine, M. MARLET Daniel

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Valentine CILPA (DGSA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), Mme Elona KRISTO (DST), Mme Rachel VALLERAY, (DRH), M. Victor VELAYE (DIRFIN), M. Stephan GLANIOS .

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Line pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260303-14-2026-DE
Date de télétransmission : 03/03/2026
Date de réception préfecture : 03/03/2026

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION AU TITRE DE L'EXERCICE 2026

Rapporteur : Mme CATHERINE
Réfèrent technique : M. VELAYE

Vu la loi de finances 2020,

En raison de la suppression engagée de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la loi de finances pour 2020 a adapté les règles de lien et de plafonnement des taux des impositions directes locales. À compter du 1^{er} janvier 2023, la TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties) et la THRS (Taxe d'habitation sur les résidences secondaires) remplaceront ainsi la TH (Taxe d'habitation) comme imposition pivot pour le respect des règles de lien entre taux de fiscalité locale.

Les ressources attribuées aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation comprennent :

- le montant de TFPB perçu par le conseil départemental
- le montant des compensations d'exonération de TFPB versées au conseil départemental;
- le montant annuel moyen des rôles supplémentaires de TFPB émis au profit du conseil départemental en 2018, 2019 et 2020

En référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, il revient au Conseil Municipal de voter le taux des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal,

DECIDENT, à l'unanimité

D'APPROUVER le maintien pour l'année 2026 des taux d'imposition votés en 2025 tels que figurant dans le tableau ci-dessous

Nature des taxes	Taux départemental	Taux votés 2025	Taux votés 2026
Habitation sur les résidences secondaires	-	18,96	18,96
Foncier bâti	19,49	39.40	39.40
Foncier non bâti	-	36.00	36.00

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, 26 février 2026

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260303-14-2026-DE
Date de télétransmission : 03/03/2026
Date de réception préfecture : 03/03/2026